

raccourcie, il n'était pas raisonnable d'attendre des fermiers qu'ils fassent des semailles car il auraient couru le risque de ne pas pouvoir faire leurs récoltes avant les premières gelées. A cette époque, le gouvernement s'est particulièrement préoccupé du problème des assurances car il savait que nombre de fermiers ne pourraient vivre du produit de leurs terres. Et je l'en félicite.

Ce programme d'assurance-récolte fut institué il y a une dizaine d'années environ. Grâce à l'expérience qu'elle nous a value, nous pouvons aujourd'hui mieux examiner la situation et modifier peut-être le programme de façon à permettre à plus d'agriculteurs d'y participer. J'ai été étonné, à la première lecture des rapports, de constater que 53,000 fermiers seulement dans tout le pays participaient au programme d'assurance-récolte.

Tout le monde reconnaît, je pense, la nécessité d'une assurance sous une forme ou sous une autre. Bien peu de gens refusent de s'assurer contre l'incendie ou autres accidents. De même, lorsqu'il s'agit d'une question de revenu et que ce revenu est assuré par l'agriculture, un programme d'assurance devient extrêmement important. Personne ne niera la nécessité d'une loi sur l'assurance-récolte. On a négligé d'en améliorer le programme. Les initiatives du côté du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux ont fait défaut. Ces gouvernements devraient s'efforcer davantage d'y intéresser les agriculteurs.

Puis-je déclarer qu'il est une heure, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Comme il est une heure, je quitte le fauteuil jusqu'à deux heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, avant notre ajournement à une heure, j'essayais de signaler que, bien que la loi sur l'assurance-récolte soit en vigueur depuis plus de dix ans, relativement peu de cultivateurs, au Canada ont participé au programme. Je me rends compte que dans les débuts il fallait acquérir une certaine expérience en la matière. A l'époque, certains gouvernements provinciaux hésitaient un peu à s'embarquer dans un régime dont ils n'avaient aucune expérience. Je me souviens bien de quelques thèses soutenues alors. D'aucuns ont émis l'opinion qu'une série de récoltes déficitaires dans une province donnée pourrait entraîner la faillite d'un gouvernement provincial. Depuis, on a adopté des modifications permettant des prêts aux provinces. Je crois que de ce fait, cette objection-là a été annulée dans une certaine mesure.

Avant de m'engager trop loin dans les observations que je souhaite faire, je voudrais soulever une question au sujet de laquelle le secrétaire parlementaire, ou quelqu'un parlant en son nom, pourrait prendre position. Il s'agit de savoir si cette modification aurait pour effet que les règlements en vigueur antérieurement s'appliqueraient ou bien si l'ensemble des terres submergées pour-

raient être considérées d'une manière distincte des autres terres cultivées en ce qui concerne l'évaluation d'indemnités aux cultivateurs couverts par une assurance-récolte.

• (2.10 p.m.)

Quand le projet a été formulé pour la première fois, la réaction a été assez enthousiaste dans plusieurs provinces. Peut-être cet enthousiasme venait-il de gens qui voulaient se renseigner sur des programmes qu'ils connaissaient mal. En examinant quelques-uns des rapports annuels, on s'aperçoit d'abord qu'en 1961, 118 municipalités environ en Saskatchewan ont manifesté le désir de faire faire une étude chez elles pour déterminer si un programme quelconque ne pourrait pas s'appliquer à leur région.

A ses débuts, bien sûr, l'administration n'était pas en mesure de s'attaquer à certains problèmes, manquant d'expérience, de personnel et de temps pour les résoudre. Au cours des années suivantes, tout comme en 1961, beaucoup d'agriculteurs de l'Ouest auraient été heureux de participer au programme, parce que les indemnités versées les auraient aidés à traverser sans trop de mal la récession économique qui sévissait dans l'Ouest à l'époque.

Nous avons eu des expériences analogues en d'autres années. Il y a trois ans, il a gelé à pierre fendre, surtout dans le Nord de la Saskatchewan. J'ai encore une fois vu des récoltes complètement gelées. L'année suivante, le syndicat de la Saskatchewan a invité des députés de tous les partis à assister à leurs réunions. Des députés de toutes les allégeances politiques eurent alors l'occasion de visiter certaines régions qui auraient pu produire une récolte fantastique de 40 millions de boisseaux. Tout donnait à penser que la récolte serait bonne, le pied était solide, les têtes semblaient bien formées, mais à l'égre-nage, on voyait qu'elles avaient gelé à la floraison. L'assurance, dans ce cas, aurait été très bénéfique.

Après 10 ou 11 ans, nous constatons qu'en dépit de tous les avantages que comporte l'assurance-récolte, une minorité de cultivateurs canadiens y ont recouru. C'est le secrétaire parlementaire ou le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) qui a dit qu'environ 12,000 fermiers de la Saskatchewan avaient adhéré au régime. Ses commentaires sont fondés sur le rapport qui a été publié. J'ai vérifié le nombre de cultivateurs qui, l'an dernier, ont participé à ce programme. J'ai découvert qu'en Saskatchewan il y avait eu une diminution de 3,000 participants; non sans raison, je pense, car l'année dernière a été particulièrement critique sur le plan financier dans l'Ouest. Bien des cultivateurs ont réduit autant que possible leurs dépenses, notamment les dépenses relatives aux produits fertilisants ou aux assurances. Ce n'était peut-être pas sage de leur part, mais cela leur a permis de poursuivre leurs activités agricoles. Faute de liquidités dans l'Ouest, l'an dernier, le nombre de cultivateurs qui ont participé au programme est tombé à 9,000 par rapport à 12,000 l'année d'avant. Si cette tendance continue, il faudra travailler ferme pour obtenir de nouveau leur participation.

Outre la diminution d'environ 25 p. 100 du nombre des participants de l'année précédente, il faut tenir compte d'un autre élément. Parmi ceux qui avaient participé au programme en versant un paiement d'environ \$1 ou \$1.25 à l'acre, un grand nombre d'entre eux ont réduit leur assurance à 50c. l'acre, et cela, pour plusieurs raisons. La